

## **ANNEXE III**

## ANNEXE II B

Baccalauréat Professionnel TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS			voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, Enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Épreuve scientifique et technique</b>		6						
<b>Sous-épreuve E.11</b> : Analyse technique d'un ouvrage	U.11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.12</b> : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.13</b> : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E.2 : Épreuve de technologie : Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier</b>	U.2	3	CCF		Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		9						
<b>Sous-épreuve E.31</b> : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.32</b> : Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.33</b> : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
<b>Sous-épreuve E.34</b> : Economie gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E.35</b> : Prévention-santé environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique</b>		5						
<b>Sous-épreuve E.51</b> : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E.52</b> : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b> Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min(1)	Ponctuel oral	20 min(1)	Ponct. oral	20 min (1)

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.